

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



## Déclaration de Maladie

M22- 0008494

128230

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	1111	Société :	RAM
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		MANSOURI HMAAD	
Date de naissance :		01 - 07 - 1954	
Adresse :		N° 178 Bloc 4 cité commune Urbaine Hay Haïssani Casablanca	
Tél. :		0661668992	Total des frais engagés : Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :	 		
Date de consultation :	06 SEP 2022		
Nom et prénom du malade :	MANSOURI Hmaad		
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	Asthme revers		
Affection longue durée ou chronique :	<input checked="" type="checkbox"/> ALD	<input checked="" type="checkbox"/> ALC	Pathologie :
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) :

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/01/2011	Consultation	1		Dr CHAKIB KHALIFA IBRAHIM MOHAMMED Spécialiste en Chirurgie Thoracique et Endocrinologie

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 Tél : 05 20 05 02 33 Email : labo@fnr.fr	15/08/2022	B2210 -scannages Stésoles	2652,00 DH

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

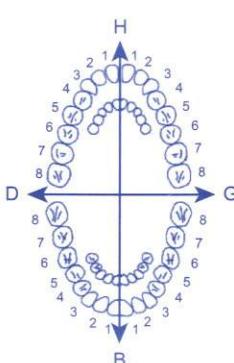
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
			COEFFICIENT DES TRAVAUX
			MONTANTS DES SOINS
			DEBUT D'EXECUTION
			FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	0
00000000	00000000
35533411	11433553

### **[Création, remont, adjonction]**



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

# وصفة طبية Ordonnance 3782N

Casablanca, le :

Ordonnance N° MAD

NFS, CNE, IgE totale,  
IgE spé, réaction  
Anca, Ac anti PR3, ANCA/Po  
Sérologie HL, TSH-U, fT4.

121167077  
Dr. HERRAG Mohamed  
Hôpital Cheikh Khalifa Ibn Zaid  
Pneumologue - Allergologie

وصفة طبية  
Ordonnance

5/8/2024

Casablanca, le :

Mansouri JMAAD

Bhondear Sina

Brisez Alain Ghnimit?  
Service Radiologie  
Tél: (+212) 0529 00 44 66  
Alain Ghnimit polypes.

121167077  
Pneumologie - Allergologie  
Dr HERRAG Mohammed  
Hôpital Cheikh Khalifa Ibn Zaid

# HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID

## F A C T U R E

N° : 102344 / 2022 du 15/08/2022

Nom patient	MANSOURI HMAD	Entrée	15/08/2022
	PAYANTS	Sortie	15/08/2022

Désignation des prestations	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
EXAMENS BIOLOGIE	1,00	B2210	2 652,00	2 652,00
Total Clinique				2 652,00

Arrêtée la présente facture à la somme de : DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE-DEUX DIRHAMS	Total	2 652,00

La Banque Nationale de Référence  
Tél : 07 29 05 02 23  
E-mail : LaBanque@CKN-Hek.ma

**HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID****PRESTATIONS DISPENSEES AU PATIEN**

MANSOURI HMAD

2200545566

15/08/2022

07:57

Date	*	Prestation	Cotation	PU	Montant
15/08/2022	Laborato	Helicobacter pylori - Sérologie IgG	B 180	1,20	216,00
15/08/2022	Laborato	NFS - Numération formule sanguine + plaq	B 80	1,20	96,00
15/08/2022	Laborato	IgE spécifiques panel respiratoire (Pneu	B 500	1,20	600,00
15/08/2022	Laborato	Thyreostimuline (TSH 3G)	B 250	1,20	300,00
15/08/2022	Laborato	Ac anti-MPO	B 150	1,20	180,00
15/08/2022	Laborato	Protéine C réactive - CRP	B 100	1,20	120,00
15/08/2022	Laborato	Ac anti-PR3	B 150	1,20	180,00
15/08/2022	Laborato	Thyroxine libre (T4L)	B 200	1,20	240,00
15/08/2022	Laborato	Ac anti-cytoplasme des polynucléaires ne	B 400	1,20	480,00
15/08/2022	Laborato	IgE totales	B 200	1,20	240,00
				<b>Sous Total</b>	<b>2 652,00</b>
				<b>Total</b>	<b>2 652,00</b>

Laboratoire National de Référence  
tel: 05.29.05.02.33  
E-mail: labo@chkhk.men

# HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID

## F A C T U R E

N° **102 356 / 2022** du **15/08/2022**

Nom patient : **MANSOURI HMAD**

Entrée **15/08/2022**

Prise en charge : **PAYANTS**

Sortie **15/08/2022**

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
<i>PRESTATIONS INTERNES</i>				
SCANNER DES SINUS	1,00		1 500,00 Sous-Total	1 500,00 1 500,00
<b>Total Frais Clinique</b>				<b>1 500,00</b>

<i>Arrêtée la présente facture à la somme de :</i> <b>MILLE CINQ CENTS DIRHAMS</b>	<b>Total</b>	<b>1 500,00</b>

Encaissements	Carte Bq	Total encaissé	Solde
	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>

Hopital Cheikh Khalifa Ibn Zaid  
Service Radiologie  
Tel : (+212) 0529 00 44 66  
E-mail : [radiologie@hckz.ma](mailto:radiologie@hckz.ma)

*Spécialités*

Cytogénétique  
Biologie moléculaire  
Dépistage néonatal-prénatal

Biologie cellulaire  
Biologie médicale  
Anatomie pathologique

Identifiant du patient : H0122020675

Date de naissance : 01/07/1954

Sexe : M

Date de l'examen : 15/08/2022

Prélevé le : 15/08/2022 à 07:59

Édité le : 18/08/2022 à 08:53

**MANSOURI HMAD**

Dossier N° : 22083194

Docteur HERRAG MOHAMMED

Service : SALLE DE PRÉLEVEMENT



## HÉMATOLOGIE CELLULAIRE

### NUMÉRATION FORMULE SANGUINE

Echantillon primaire: Sang total EDTA (Impédance électrique - Spectrophotométrie - Cytométrie en flux / Sysmex XN2000)

#### LIGNÉE ROUGE

Hématies	:	5.19	10 <sup>12</sup> /l	4.28 - 6	5.51 10 <sup>12</sup> /l (26/07/2022)
Hémoglobine	:	14.3	g/dl	13.0 - 18.0	15.2 g/dl (26/07/2022)
Hématocrite	:	43.4	%	39 - 53	44.7 % (26/07/2022)
VGM	:	83.6	fl	78 - 98	81.1 fl (26/07/2022)
CCMH	:	32.9	g/dl	31.0 - 36.5	34.0 g/dl (26/07/2022)
TCMH	:	27.6	pg	26 - 34	27.6 pg (26/07/2022)

#### LIGNÉE BLANCHE

Leucocytes	:	<b>14.68</b>	10 <sup>3</sup> /mm <sup>3</sup>	4 - 11	18.25 10 <sup>3</sup> /mm <sup>3</sup> (26/07/2022)
P. Neutrophiles	:	62.3	%	<b>9.15</b> 10 <sup>3</sup> /mm <sup>3</sup>	1.4 - 7.7 92.4 % (26/07/2022)
P. Eosinophiles	:	0.8	%	0.12 10 <sup>3</sup> /mm <sup>3</sup>	0.02 - 0.63 0.1 % (26/07/2022)
P. Basophiles	:	0.4	%	0.06 10 <sup>3</sup> /mm <sup>3</sup>	< 0.11 0.2 % (26/07/2022)
Lymphocytes	:	28.5	%	4.18 10 <sup>3</sup> /mm <sup>3</sup>	1.0 - 4.8 3.8 % (26/07/2022)
Monocytes	:	8.0	%	<b>1.17</b> 10 <sup>3</sup> /mm <sup>3</sup>	0.18 - 1.00 3.5 % (26/07/2022)

#### PLAQUETTES

Plaquettes	:	244	10 <sup>3</sup> /mm <sup>3</sup>	150 - 400	250 10 <sup>3</sup> /mm <sup>3</sup> (26/07/2022)
------------	---	-----	----------------------------------	-----------	--

Le 18/08/2022 à 08:53

Signature

Pr. YAHYAOUI ANASS

Laboratoire National de Référence  
Dr Anass YAHYAOUI  
Médecin Biologiste

Dr. OUSTI Fadwa

Dr. Cheikh Khalifa Idriss Zaid  
Médecin Biologiste

#### Laboratoire National de Référence

Boulevard mohamed Taieb Naciri, BP 82403 Casa Oum Rabii, Hay Hassani, Casablanca. Téléphone: +212 529 050233, Courriel: lnr@fckm.ma

Conformément aux textes en vigueur, votre échantillon biologique pourra être éliminé, utilisé et/ou transféré à des fins scientifiques ou de contrôles qualité, hors génétique humaine, de manière anonyme et respectant le secret médical sauf opposition formulée auprès de notre secrétariat médical.

Casablanca, le 15/08/2022  
PATIENT : MANSOURI HMAD

## **BLONDEAU-SCANNER**

**INDICATION :** bilan d'une sinusite. Rhino sinusite ? Polype ?

**TECHNIQUE :** Examen réalisé en mode spiralé sans injection de produit de contraste, avec reconstructions dans le plan coronal.

### **RESULTATS :**

- Epaississement muqueux polypoïde du bas fond du sinus maxillaire droit et gauche.
- Transparence normale des sinus frontaux, sphénoïdaux et des cellules ethmoïdales.
- Hypertrophie des cornets nasaux avec épaississement de la muqueuse nasale.
- Concha bullosa gauche non obstructive.
- Procidence du segment intra pétreux de l'artère carotide gauche qui reste corticalisée.
- Cloison nasale déviée à gauche avec discret éperon osseux.
- Cavum libre.
- Absence de lésion osseuse suspecte.

### **CONCLUSION**

**Scanner en faveur d'une rhinosinusite maxillaire chronique avec déviation gauche de septum nasal.**

En vous remerciant de votre confiance  
Signé : **Pr Rami - Dr Chirwa**

al Cheikh Khalifa Ibn Zaid

Hôpital Cheikh Khalifa Ibn Zaid, Boulevard du complexe administratif, Hay El Hassani,  
103 Casa Oum Rabii, Casablanca, Maroc  
t : +212 5 29 00 44 77  
cl.fkkm.ma